



Le dispositif "Devoirs faits" au collège

publié le 10/11/2017 - mis à jour le 11/11/2017

Un temps d'aide aux devoirs pour tous les élèves volontaires

Descriptif :

Voici le dispositif tel qu'il est proposé cette année aux élèves

Le collège **Camille Guérin** de Vouneuil sur Vienne se mobilise pour mettre en place le dispositif "Devoirs faits".

- Un temps d'étude encadré par un assistant d'éducation référent et une personne en service civique titulaire d'un master. Ce temps, une heure hebdomadaire, est inscrit à l'emploi du temps (voir sur Pronote)
- Un temps d'étude encadré par des enseignants de 13h à 14h.
- Un temps d'aide aux devoirs après 17h, encadré par des assistants d'éducation et la personne en service civique.



DEVOIRS FAITS
c'est

- Pour tous les collégiens volontaires
- Gratuit
- Après les vacances de la Toussaint 2017
- Encadré par des professeurs, des assistants d'éducation, des volontaires du service civique et des associations répertoriées sous la coordination de l'équipe éducative
- En lien avec les parents
- Horaires fixés par l'établissement en dehors des heures de cours

Maintenant... ...on a **PLUS DE TEMPS** pour parler de ce que l'on a fait à l'École.

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Ministère de l'Éducation nationale - novembre 2017